

Le BSEO encourage les résidents à : rester à la maison, garder des distances physiques, s'auto-isoler quand ils sont malades

Le Bureau de santé de l'est de l'Ontario (BSEO) rappelle aux gens que, pour continuer à ralentir la propagation du COVID-19, il est important de continuer à garder des distances physiques et à rester à la maison autant que possible. Le COVID-19 étant en circulation dans la communauté, cela signifie aussi l'auto-isolément pour les personnes qui ne se sentent pas bien.

« Après un mois à rester à la maison et à pratiquer l'éloignement physique, il est presque normal de se sentir un peu impatient », reconnaît le Dr Roumeliotis, Médecin hygiéniste. « Je comprends que c'est difficile pour tout le monde – les enfants, les adultes, les entreprises et les communautés. Mais garder ses distances physiques et rester à la maison donne des résultats. La propagation du COVID-19 commence enfin à ralentir. »

Parce que la plupart des Ontariens ont suivi les conseils de santé publique, les bénéfices des fermetures et des restrictions qui ont été instaurées dans la province sont peu à peu remarqués. Les signes que s'aplatit la courbe d'infection du COVID-19 en Ontario apparaissent. Il en est de même dans la région du BSEO. Mais pour que la tendance se poursuive et pour éviter une hausse de nouvelles infections, il est crucial de continuer à suivre les conseils de santé publique.

« On commence à voir la lumière au bout du tunnel. Mais ce qu'on fait aujourd'hui aura un impact sur la durée de la mise en place des mesures de santé publique, incluant devoir rester à la maison en plus des annulations d'événements, les fermetures d'écoles, d'établissements et d'entreprises », dit Dr Roumeliotis. « Chaque jour qui passe où ces mesures sont appliquées, nous rapproche du moment où les restrictions pourront être relâchées. » Il émet cependant une mise en garde : la levée trop tôt des restrictions causera probablement la progression du COVID-19 et un retour aux mesures sévères pour en reprendre le contrôle.

Pour continuer à ralentir la propagation du COVID-19, le BSEO incite les résidents à :

- Rester à la maison autant que possible. Chaque fois que vous quittez votre domicile, vous augmenter vos risques d'attraper et de propager le COVID-19.
- Pratiquer une bonne prévention des infections : soit de se nettoyer les mains souvent à l'eau savonneuse ou un désinfectant pour les mains, et tousser ou éternuer dans le coude ou dans un mouchoir (au lieu de la main).
- Ne pas inviter des gens chez vous ou sur votre propriété. Les ventes de garage ou de cour sont interdites.
- Advenant le besoin de quitter votre domicile pour aller magasiner ou ramasser des articles essentiels, limiter vos sorties à une fois par semaine ou moins, magasiner seul, éviter d'aller dans plusieurs magasins, et vous assurer de respecter les distances physiques et toute autre [étiquette de magasinage](#).
- Ne pas vous rassembler avec d'autres gens à l'extérieur des magasins ou des restaurants à service au volant, dans les stationnements ou ailleurs.
- Ne pas quitter votre domicile à moins que ce soit pour des raisons médicales [si vous ne vous sentez pas bien](#). N'allez pas magasiner ni travailler. Si vous croyez avoir des symptômes du COVID-19, avez été testés pour le COVID-19 et attendez les résultats, avez reçu un diagnostic de COVID-19 ou êtes un proche de quelqu'un qui a été diagnostiqué, vous devez vous isoler à la maison tel qu'exigé par l'[ordre](#) de santé publique.

- Les employeurs doivent protéger les clients et les employés en s'assurant de répondre aux exigences de prévention des infections indiquées dans l'[ordre](#) de santé publique visant les entreprises essentielles qui servent leur clientèle.

Le Dr Roumeliotis ajoute que tant les acheteurs que les détaillants ont la responsabilité de voir à ce que les magasins offrant des services essentiels (épiceries ou pharmacies) puissent être exploités en toute sécurité. Cela signifie que les acheteurs devraient limiter leur achalandage des magasins, respecter les distances physiques et suivre les directives des magasins. Pour ce qui est des détaillants essentiels, cela signifie que l'administration de l'établissement et les employés doivent respecter les exigences en matière de prévention des infections, y compris le dépistage du personnel pour détecter la maladie et voir à ce que les employés malades restent à la maison. Les directives et les outils à l'intention des détaillants et des lieux de travail essentiels sont disponibles sur le site Web du BSEO.

Pour consulter d'autres recommandations pour rester en sécurité et éviter d'attraper ou propager le COVID-19, visitez le site Web du BSEO à www.BSEO.ca/coronavirus. Des renseignements et un outil d'autoévaluation du COVID-19 sont aussi disponibles sur le site Web du gouvernement provincial à www.Ontario.ca/coronavirus.

-30-

Pour de plus amples renseignements concernant ce communiqué de presse, faites parvenir votre demande à media@eohu.ca.